
Traité sur le commerce des armes
Dixième Conférence des États Parties
Genève, 19 – 23 août 2024

Projet de programme de travail annoté de la CEP10

La Dixième Conférence des États Parties (CEP10) au Traité sur le commerce des armes (TCA) se déroulera selon un programme évolutif, en vertu duquel, à l'issue d'une séance, le Président de la CEP10 pourra passer au point suivant à l'ordre du jour. Les horaires indiqués sur l'ordre du jour doivent être considérés comme provisoires et les délégations devraient s'attendre à des ajustements opérés par le Président selon que de besoin.

Lundi 19 août

10:00 – 13:00

1. Séance d'ouverture de la Conférence

La réunion sera ouverte par le Président de la Dixième Conférence des États Parties, M. l'ambassadeur Răzvan RUSU, puis se poursuivra avec les discours d'invités de marque.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président invitera les États Parties à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence tel que présenté.

3. Organisation des travaux

Le Président fera une déclaration qui prend acte des Règles de procédure du TCA et des Règles financières du TCA, du secrétaire de la Conférence, de l'élection du Bureau (si besoin est) et des informations sur les délégations ; un aperçu de l'organisation des travaux de la semaine dans le cadre du programme évolutif de la Conférence sera également présenté.

Séance extraordinaire:**- *célébration des 10 ans du TCA***

Cette séance extraordinaire sera consacrée au 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité en décembre 2014. Pour célébrer cet événement, un groupe sélectionné d'intervenants issus des États et d'autres parties prenantes ayant joué un rôle dans la création du Traité et, par la suite, dans le soutien au processus du TCA, reviendront sur la création du Traité, sa mise en œuvre et son avenir.

- *Présentation du projet de déclaration politique*

Concernant cette thématique, le Président introduira le projet de déclaration politique pour la prochaine décennie du Traité sur le commerce des armes qui sera discuté ultérieurement au cours de la semaine de la Conférence.

4. Discussion thématique sur la coopération interinstitutions

Au cours de cette session, les participants à la conférence se livreront à une discussion thématique sur la coopération interinstitutions. La discussion thématique commencera par un panel qui soulignera la pertinence de la coopération interinstitutions pour la mise en œuvre effective des dispositions du TCA, en mettant l'accent sur les thématiques prioritaires du Traité, abordées antérieurement, en particulier en ce qui concerne les meilleures pratiques, les approches novatrices et les défis au niveau national. Ensuite, les délégués seront invités à participer à la discussion thématique par le biais de déclarations et de questions aux intervenants.

15:00 – 18:00**5. Débat général**

Au cours de cette session, les délégations (les États Parties, les États Signataires et les autres États Observateurs) seront invitées à faire des déclarations d'ordre général. Les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants de la société civile et de l'industrie seront également invités à faire des déclarations générales. Pour des raisons de gestion du temps, la durée de chacune des interventions à cette séance est limitée à cinq minutes. Dans cette optique, les délégations sont vivement encouragées à soumettre leurs déclarations à l'avance sur info@thearmstradetreaty.org afin de faciliter le travail des traducteurs.

18:30 – 20:00

La réception sera organisée par la Roumanie, le pays qui assure la présidence de la CEP10.

Mardi 20 août**10:00 – 13:00**

Débat général, *suite*

Le débat général se poursuivra avec des interventions (d'une durée maximum de cinq minutes) des représentants des États Parties, des États Signataires, des États Observateurs, des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile et de l'industrie.

15:00 – 18:00

6. Universalisation du Traité

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, les délégués seront invités à échanger leurs vues sur l'universalisation du Traité, en commençant par l'exposé général du Secrétariat du TCA sur la situation de la participation au Traité. Les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité présenteront aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail lors de la période intersessions. Ils formuleront également des propositions en vue de la publication de deux documents élaborés par le groupe de travail : a) un projet de plan de travail pour les efforts d'universalisation du TCA et b) une liste de questions d'orientation pour les discussions structurées proposées du groupe de travail concernant les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration.

7. Application du Traité

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 17 du Traité, lors de cette session, les participants à la Conférence seront invités à un échange de vues sur l'application du Traité ; ils aborderont les aspects liés à la mise en place de systèmes nationaux de contrôle, à la coopération interinstitutions, aux interdictions du Traité, à l'exportation et aux évaluations des exportations, au détournement, au transit et au transbordement, et à la tenue de registres.

Le Président (avec l'aide des modérateurs) du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité seront invités à présenter aux participants à la conférence un rapport sur les travaux menés par le groupe de travail pendant la période intersessions entre la Neuvième et la Dixième Conférence des États Parties. Le rapport du groupe de travail présentera, entre autres, des propositions visant à approuver le projet de Guide volontaire pour la mise en œuvre des articles 6 et 7 du TCA élaboré par le groupe de travail et à faire bon accueil à un projet de plan de travail pluriannuel pour le Sous-groupe de travail sur l'échange de pratiques nationales de mise en œuvre.

Mercredi 21 août

10:00 – 13:00

Application du Traité, *suite*

Les échanges sur l'application du Traité et l'examen du rapport du Groupe de travail se poursuivront pendant la séance.

8. Transparence et établissement de rapports

Au cours de cette session, les participants à la conférence examineront les questions relatives aux obligations de transparence et d'établissement de rapports du Traité. Une présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité ouvrira la session.

Ensuite, le Président invitera le Président du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports à présenter aux participants à la conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail dans la période intersessions, y compris les propositions sur les initiatives en cours en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'améliorer le respect des obligations en matière d'établissement de rapports, un projet de plan de travail pluriannuel pour les débats au sein du groupe de travail sur les pratiques nationales de mise en œuvre en matière de transparence et un projet de mandat pour les travaux du groupe de travail suivant la Dixième Conférence des États Parties. Les États Parties échangeront ensuite leurs vues sur la transparence et les rapports ; ils partageront leurs expériences sur les rapports présentés jusqu'à présent dans le cadre du Traité.

9. Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF)

Au cours de cette séance matinale concernant le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), le Président invitera le Président du DIEF à présenter à la Conférence son rapport concernant l'examen de l'utilité des réunions du DIEF et de ses Termes de référence, conformément à la mission qui lui a été confiée par la CEP9. Les délégués seront ensuite invités à partager leurs points de vue sur cette évaluation.

15:00 – 18:00

Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), suite

Au cours de cette session de l'après-midi, le Forum d'échange d'informations sur les détournements (DIEF) tiendra sa cinquième réunion depuis sa création par la CEP6. Le DIEF est un organe *sui generis* destiné aux échanges volontaires et informels entre les États Parties et les États Signataires concernant des cas concrets de détournement suspectés ou avérés, et pour le partage d'informations opérationnelles relatives au détournement. Conformément au mandat du DIEF, la session est uniquement ouverte aux représentants des États Parties et des États Signataires. À cet effet, l'ordre du jour et les autres détails logistiques de la session du DIEF seront communiqués aux États Parties et aux États Signataires, le cas échéant.

Jedi 22 août

10:00 – 13:00

10. Assistance internationale

Au cours de cette session, les délégués échangeront leurs points de vue sur l'assistance internationale, y compris l'examen des demandes et des offres d'assistance internationale présentées par les États Parties. Pour lancer cette discussion, le Président invitera le Secrétariat du TCA à fournir un rapport sur le fonctionnement du programme de parrainage, notamment sur les fonds reçus et les délégués soutenus.

Ensuite, le Président invitera le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation volontaire (VTF) et le Secrétariat du TCA à faire le point sur le fonctionnement du VTF, y compris des informations sur les projets de mise en œuvre du Traité ayant été financés. En outre, les participants à la Conférence seront invités à écouter les témoignages d'un groupe diversifié d'États bénéficiaires du VTF sur la manière dont le VTF a soutenu leurs efforts d'application du Traité au niveau national.

15:00 – 18:00

11. Examen des questions relatives au Secrétariat

Au cours de cette séance, les délégués examineront les rapports du Secrétariat du TCA et du Comité de gestion sur leur travail au cours de la période considérée, notamment toute recommandation formulée par ces deux organes.

Les délégués examineront et adopteront également le projet de proposition du Comité de gestion sur l'examen du programme de travail révisé du TCA. En outre, ils examineront et adopteront le budget du Secrétariat du TCA pour l'exercice 2025. Enfin, ils examineront l'issue de la procédure de recrutement du Comité d'évaluation en vue de trouver un nouveau directeur ou une nouvelle directrice du Secrétariat du TCA et l'approuveront.

12. Examen des questions relatives aux contributions financières

Au cours de cette session, les délégués procéderont à un échange de points de vue sur la situation des contributions financières aux budgets du TCA et sur les moyens d'améliorer la situation.

Vendredi 23 août

10:00 – 13:00

13. Examen des questions relatives à la Onzième Conférence des États Parties (CEP11)

Au cours de cette session, les participants à la Conférence examineront les questions suivantes :

- a. Préparatifs de la Onzième Conférence des États Parties (CEP11), y compris l'adoption du budget pour la prochaine session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 17 du Traité.
- b. Élection du Président et des Vice-présidents de la CEP11, conformément à la règle de procédure 9(1) du Traité.
- c. Création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité, conformément aux dispositions de l'alinéa f du paragraphe 4 de son Article 17.

14. Autres questions

Ce point offre aux délégations l'occasion d'aborder des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour présenté. Les délégations sont priées d'informer le Président à l'avance de leur intention de soulever une question.

15:00 – 18:00

15. Examen et adoption du rapport final de la Dixième Conférence des États Parties

Le Président fera une présentation finale du rapport final de la Dixième Conférence des États Parties. Les participants à la conférence examineront ensuite le rapport final de la Conférence pour adoption.

16. Clôture de la Dixième Conférence des États Parties

Avant de clore la Dixième Conférence des États Parties, le Président prononcera une allocution finale et invitera le Président élu de la CEP11 à s'adresser à l'assemblée plénière. La CEP10 sera alors close.
